

PROFIL DE POSTE

INFIRMIER
HOPITAL DE JOUR NEURO PSYCHO GERIATRIE
PÔLE MTR
Mars 2024

Centre Hospitalier et Universitaire de Saint Etienne
Direction Générale
CHU de Saint-Etienne
42055 Saint-Etienne Cedex 2



M. Olivier BOSSARD : Directeur Général
M. Michaël BATTESTI : Directeur Général Adjoint
M. Philippe ORLIAC : DSIRMT, Coordonnateur général des soins

PRESENTATION DU SERVICE

A. LIEU D'EXERCICE

Le service se situe sur le site de Bellevue au pavillon 13 rez-de-chaussée.

B. MISSIONS DU SERVICE

L'hôpital de jour NPG accueille des patients de plus de 75 ans, vivant à domicile et venant après:

- une consultation gériatrique ou spécialisée mémoire
- une hospitalisation complète en court séjour

L'hôpital de jour fait partie de la filière mémoire.

Il s'adresse aux patients atteints de maladies neurodégénératives associées ou non à des troubles du comportement (anxiété, syndrome dépressif). Il a des missions de diagnostic (2 places de court séjour), thérapeutique et de suivi des patients (12 places de SSR-NPG)

ORGANIGRAMME et EFFECTIFS DU SERVICE

C. ORGANIGRAMME ET EFFECTIFS DU SERVICE

1° ORGANIGRAMME

a) **Direction :** Mr BOSSARD Directeur général
Mr KHOUHLI Directeur délégué de pôle

b) **Médical :**

- Chef de Service : Pr CELARIER
- Responsable d'unité : Dr BUISSON
- Praticiens hospitaliers : Dr BUISSON, Dr COURTIAL

c) **Paramédical :**

- Directeur des Soins, Coordonnateur Général : Mr P. ORLIAC
- Cadre supérieur de Santé : Mr C. PENARD
- Infirmière référente : Mme S. PICQ

2° EFFECTIFS DU SERVICE

Partenaires paramédicaux :

- IDE de jour : 2.5 ETP
- Psychologue : 0.4 ETP
- Assistante Sociale : 0.4 ETP
- Ergothérapeute : intervention ponctuelle

CADRE GENERAL DU POSTE

Cadre réglementaire

Décret de Compétence du 11 février 2002 relatif aux actes professionnels

Décret du 16 février 1993 relatif aux règles professionnelles

Charte du patient hospitalisé

MISSIONS GENERALES et SPECIFIQUES DU POSTE

Il assure les missions qui lui sont confiées sur les domaines suivants :

a- Missions générales :

- Evaluer l'état de santé d'une personne et analyser les situations de soins.
- Eduquer, conseiller le patient et son entourage dans le cadre du projet de soins

- Concevoir, définir et planifier des projets de soins personnalisés.
- Assurer la traçabilité et la transmission des soins
- Dispenser des soins de nature préventive, curative ou palliative visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé : soins techniques divers : bilans, prélèvements bactériologiques, virologiques et fongiques, administrer des médicaments, préparer et poser des perfusions, effectuer la réfection des pansements simples (post chirurgie, escarre, plaie infectée,) et complexes réaliser la réfection des pansements de VVC, de PICC LINE, de CIP, pose et changements de cathéters...
- Dispenser des soins de base à des patients dépendants et les stimuler quotidiennement pour maintenir ou permettre la reprise de l'autonomie (aide à la marche, lever au fauteuil, prévention des chutes...)
- Prévenir, identifier et prendre en charge les troubles de la déglutition
- Participer à l'accueil, à l'information des patients et de leur famille dans le respect du cadre légal.
- Réaliser l'éducation thérapeutique et l'accompagnement des patients.
- Former et informer les nouveaux personnels et les étudiants.

b- Missions spécifiques du poste :

- Prévention, dépistage et prise en charge des troubles psycho comportementaux chez des patients atteints de maladies neurodégénératives.
- Participation à l'évaluation des capacités psychiques et physiques de la personne âgée.
- Réflexion autour du projet de vie du patient.
- Réalisation de groupes thérapeutiques en lien avec les troubles du comportement identifiés
- Aide aux familles et à l'entourage
- Rédaction de synthèse pluridisciplinaire
- Coordination du projet de soin du patient

COMPETENCES et CONNAISSANCES

- Connaissance de la spécialité et des principales pathologies
- Connaissances rigoureuses sur les procédures d'hygiène et d'isolement
- Connaissance des procédures administratives
- Connaissance de l'outil informatique (EASILY, WINREST, GAM)

SAVOIR FAIRE

- Communication aisée
- Rigueur et précision
- Sens de l'observation

- Capacité d'adaptation, réactivité
- Participer à la vie du service
- Participer aux groupes de travail proposés
- Respecter le secret professionnel

SAVOIR ETRE

- Patience
- Disponibilité
- Ecoute active
- Empathie
- Ouverture d'esprit et tolérance
- Prise de recul
- Maîtrise de soi
- S'intégrer au sein d'une équipe pluridisciplinaire
- Faire preuve d'un esprit d'équipe et de solidarité

HORAIRES et CYCLE DE TRAVAIL

1° HORAIRE DE TRAVAIL

Horaire : 9h - 16h40

2° ROULEMENT ET PLANNING

Le roulement temps plein de jour est construit sur 1 semaine de 5 jours.

L'HDJ étant ouvert les lundis/ mercredis/vendredis, les autres jours de la semaine l'agent est affecté sur le service d'Hospitalisation NPG.

Règles de fonctionnement propres au service :

Les CA, RT et RF doivent, dans la mesure du possible, être répartis équitablement sur l'année.

Les congés d'été sont répartis sur 3 semaines entre le mois de juillet et d'août.

Compte tenu de l'évolution des activités de soins et des organisations, un temps de passage dans le service d'hospitalisation devra être effectué régulièrement et ce afin :

- D'actualiser ses connaissances.
- D'actualiser l'appréhension des organisations dans la continuité de prise en charge des patients jour/nuit
- De donner du sens au fait d'assurer la permanence du soin
- D'optimiser la relation d'aide la nuit

- D'appréhender les différentes techniques pour prendre soin des patients afin de rester professionnel.

De plus les professionnels doivent participer aux séances d'analyse de la pratique.

LIENS HIERARCHIQUES ET FONCTIONNELS

- Infirmiers d'autres services et secteurs de soins pour assurer la continuité des soins lors des transferts des personnes soignées
- Instituts de formation pour l'encadrement des stagiaires
- Le cadre de santé pour l'organisation des activités
- Médecins et autres professionnels paramédicaux pour le suivi des personnes soignées
- Partenaires de santé extra hospitaliers pour la continuité des prestations
- Services prestataires dans l'institution pour assurer le fonctionnement des unités de soins
- Travailleurs sociaux pour améliorer la prise en charge de personnes soignées

RISQUES LIES AU POSTE (décret n° 2001-1016 du 5 Novembre 2001)

- Risques psycho-sociaux, physique
- Risques liés à la manutention des patients